



PROCÈS-VERBAL — PUBLIC

COMMISSION SUR LES TRANSPORTS, LES DÉPLACEMENTS DURABLES ET LA SÉCURITÉ (CTDDS)

2^e séance — 27 février 2025 — 17 h 30 à 19 h 54

Séance en visioconférence

PRÉSENCES :

Membres

Catherine Craig-St-Louis, présidente et conseillère municipale — District du Carrefour-de-l'Hôpital (No 13)

Caroline Murray, vice-présidente et conseillère municipale — District de Deschênes (No 3)

Edmond Leclerc, membre élu et conseiller municipal — District de Buckingham (No 19)

Pier-Adam Turcotte — Action Vélo Outaouais

Laura Darche — Action Vélo Outaouais

Christine Charlebois, représentante des enjeux d'accessibilité

Alexandre Wolford, membre citoyen

Émilie Rachiele-Tremblay, membre citoyenne

Cybelle Morin, membre citoyenne

Joël Éric Olinga Mebada, membre citoyen

Secrétaire

Josée Marcil, coordonnatrice aux comités et commissions — Direction exécutive

Ressources internes

Claude Martine, directeur par intérim — Service de la mobilité

Nadine Lafond, cheffe de service, planification — Service de la mobilité

Geneviève Emery, cheffe de service par intérim, sécurité et gestion de la mobilité — Service de la mobilité

Chantal Lanoix, cheffe de service, analyse et rédaction réglementaire — Service de l'urbanisme et du développement durable

Luc St-Arnaud, chef de service — Service de la planification des actifs et des investissements

Éric Toussaint, inspecteur-chef — Service de police

Séléna Beaumont-Demers, cheffe de service aux comités et commissions — Direction exécutive

Véronique Leduc, adjointe administrative aux comités et commissions — Direction exécutive

Ressource externe

Sophie St-Pierre — Société de transport de l'Outaouais

Personnes invitées

Stéphanie McNeely, directrice des études — Bureau de projet Tramway Gatineau-Ottawa

Jean-François Mahé, directeur de projet — Bureau du projet Tramway Gatineau-Ottawa

Kathleen Michaud, cheffe des communications et des relations avec la communauté — Bureau de projet Tramway Gatineau-Ottawa

Autres personnes présentes

Patrick Foucault, journaliste — Radio-Canada

Alicia Lacasse-Brunet, conseillère municipale — District de Bellevue (15)

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

La présidence constate le quorum et ouvre la séance publique à 17 h 30.

Joël Éric Olinga Mebada et Laura Darche se joignent à la séance à 17 h 31.

La présidente souligne la contribution de Laura Darche qui participe à sa dernière séance à titre de membre. Des remerciements lui sont adressés tout en reconnaissant son dévouement aux travaux de la CTDDS. Lors de la prochaine séance, elle sera remplacée par Myriam Nadeau qui est en provenance de l'Association des Centres de gestion des déplacements du Québec — Outaouais.

Les documents présentés lors des séances seront dorénavant disponibles sur la page de la CTDDS dans la section des Comités et des commissions.

2. Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification n'est suggérée à l'ordre du jour.

Il est proposé par Caroline Murray

Appuyé par Émilie Rachiele-Tremblay

Et résolu que cette Commission adopte l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun membre ne déclare de conflit d'intérêts relativement aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

4. Période questions du public

Aucune personne n'est inscrite à la période de questions.

5. Dépôt du procès-verbal de la 1^{re} séance 2025 tenue le 30 janvier 2025

Validé par courriel, le procès-verbal de la 1^{re} séance tenue le 30 janvier 2025 est déposé.

La présidente mentionne qu'une modification mineure a été faite à ce procès-verbal après la validation par les membres. À sa demande, les

propos portant sur le sujet de la micromobilité ont été bonifiés dans le but de mieux refléter les échanges.

6. Suivis du procès-verbal de la 1^{re} séance 2025 tenue le 30 janvier 2025

La présidente souligne qu'une correction a été apportée au document de présentation portant sur le Bilan 2024 et la planification 2025 du Plan directeur du réseau cyclable afin qu'Action Vélo Outaouais figure parmi les partenaires remerciés.

7. Date de la prochaine séance : 3 avril 2025

La prochaine séance aura lieu le 3 avril 2025. Cette séance et les suivantes seront offertes en mode hybride (présentiel et visioconférence). Les détails des séances seront acheminés aux membres lors de l'envoi des convocations.

8. Stationnement pour les personnes en situation de handicap — Analyse et réflexion

Une présentation est faite par Chantal Lanoix, cheffe de service — analyse et rédaction réglementaire au Service de l'urbanisme et du développement durable, portant sur le stationnement pour les personnes en situation de handicap.

Le document de présentation est disponible sur le site Web de la Ville de Gatineau.

Le sujet a été présenté antérieurement à la CTDDS. Il y revient cette fois-ci dans une optique d'analyse et de réflexion pour comprendre les besoins dans le but de formuler des propositions pertinentes. La présentation aborde deux thèmes soit : les champs d'intervention de la Ville ainsi que les possibilités et les propositions de zonage. À la suite d'une mise en contexte, des problématiques et des propositions préliminaires sont présentées.

Au terme de la présentation, les membres sont invités à commenter les enjeux présentés.

Les membres soulignent que certains stationnements ne respectant pas les normes sont problématiques. Étant donné qu'il n'y a pas de projet de réfection planifié, il n'y a pas d'obligation de se conformer à la réglementation actuelle. Ils demeurent ainsi déficients malgré leur non-conformité.

On indique que l'application du règlement ne peut être rétroactive. L'analyse de toute situation rapportée au Service de l'urbanisme doit être faite suivant les règles existantes au moment de l'émission du permis. Des suivis seront faits auprès du Service des affaires juridiques. Il est également mentionné qu'il est possible de faire des communications ou des inspections proactives indépendantes des plaintes. Il pourrait y avoir un suivi fait à cet effet. La Ville peut être porteuse d'initiatives.

Il est également souligné qu'il y aurait lieu de faire des vérifications du stationnement sur rue et aller ainsi au-delà du stationnement hors rue. Cette option doit être analysée et optimisée. Les notions de stationnements sur rue et hors rue ont d'ailleurs été discutées lors de séances passées du Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Bien que le stationnement sur rue soit possible à Gatineau, les aménagements hors rue sont préférables pour l'accessibilité universelle et les rampes d'accès.

Les membres souhaitent obtenir des comparaisons quant au nombre de constats d'infraction émis annuellement, et ce, dans le but de mieux cerner des pistes de solution. Des vérifications seront faites auprès du Service de police à cet effet.

Certains membres mentionnent un décalage entre les exigences du Code de construction et le nombre d'utilisateurs de vignettes, occasionnant une surutilisation des espaces réservés.

Il est mentionné que les vignettes devraient être vérifiées systématiquement afin d'éviter leur duplication. L'arrimage devrait également suivre auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) lors des décès des utilisateurs pour s'assurer que les vignettes ne puissent pas être utilisées par d'autres personnes. Le système de vignettes dans d'autres juridictions est également abordé. Il pourrait être souhaitable de faire des représentations sur le plan provincial au sujet des vignettes.

L'étroitesse des espaces de stationnement cause des problèmes aux personnes en situation de handicap. Le déneigement constitue également un obstacle.

Des commentaires portent sur le soutien offert par le Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG). Le temps d'attente peut être très long lors des appels effectués par des personnes en situation de handicap.

Il faudrait analyser les possibilités de faire des campagnes de sensibilisation et de dénoncer les situations abusives. Étant donné que seul un service de police peut vérifier la validité d'une vignette, il est souhaité qu'une réflexion soit envisagée en ce qui concerne la bonification des responsabilités des préposés aux stationnements. Cependant, le SPVG précise qu'une enquête est nécessaire lors de fraudes ou de contrefaçons de vignettes. Ce pouvoir d'enquête ne peut être délégué à d'autres personnes que des agents de la paix. La dénonciation au 311 est possible et encouragée. En complément, les préposés aux stationnements peuvent intervenir dans les stationnements privés s'ils sont ouverts à la circulation publique.

On demande qu'il y ait une corrélation entre l'offre de transport en commun adapté et le vieillissement de la population.

Cette période d'échanges est suivie d'une présentation de propositions de modifications au règlement.

Une majorité de membres s'exprime en faveur de la proposition d'augmenter le nombre de stationnements réservés aux personnes en situation de handicap. Pour certains membres, le nombre reste insuffisant.

Il faut inclure dans le règlement les stationnements sur rue pour les personnes en situation de handicap. Il faut mettre l'accent sur cette possibilité au lieu de les inclure systématiquement sur les terrains privés minéralisés.

Une inquiétude est soulevée concernant le parcours sans obstacle présenté. Celui-ci pourrait être un frein à l'aménagement de stationnements réservés aux personnes en situation de handicap. Une réflexion prioritaire doit être faite pour certains services (médicaux) et commerces de proximité. Les stationnements des immeubles à logements pour personnes âgées devraient aussi tenir compte de leur clientèle dans le nombre de cases offertes.

La notion de parcours sécuritaire suscite des questions ; l'interaction entre les voitures et les usagers demeurent un enjeu. Les aménagements proposés ne sont pas optimaux ; l'installation de bollards devrait être préconisée. Les accès en façade des commerces sont problématiques pour les usagers, quels qu'ils soient. Ils sont toutefois nécessaires en cas d'incendie. Les déplacements en transport en commun et sur les trottoirs doivent également être considérés dans la réflexion du parcours sécuritaire.

Un lien est partagé concernant Piétons Québec et on invite les équipes à obtenir des informations supplémentaires.

(<https://www.pietons.quebec/outils/2024/amenager-un-stationnement-qui-marche>)

La réduction du « réellement aménagé » des stationnements qui est souhaité par la Ville de Gatineau pourrait causer une diminution du nombre de stationnements destinés aux personnes en situation de handicap. Il faut être cohérent avec tous les éléments souhaités en matière de développement.

Des précisions sont demandées quant à l'impact des coûts de l'accessibilité aux bornes de recharge aménagées qui pourrait être un facteur prohibitif. Il serait nécessaire d'envisager des solutions mitoyennes.

La priorité est de donner accès, de façon sécuritaire, et de faciliter et garantir l'accès aux services nécessaires et essentiels aux personnes en situation de handicap.

Un retour à la Commission sera fait lorsque la rédaction du règlement aura été complétée.

9. Planification de la mobilité dans l'ouest: présentation du projet de tramway – Information

La présentation est faite par Stéphanie McKeenly, directrice des études au Bureau de projet Tramway Gatineau-Ottawa. Elle est accompagnée de Kathleen Michaud et de Jean-François Mahé, tous du Bureau de projet Tramway Gatineau-Ottawa.

Joël Éric Olinga Mebada quitte la séance à 18 h 54. Le quorum est maintenu.

Cette présentation est faite dans une optique d'information aux membres. Plusieurs étapes de consultation sont à venir.

Le tramway viendra combler un besoin de transport collectif structurant entre le secteur ouest de la ville et le centre-ville. Il s'agit d'un projet d'envergure.

Une période d'échanges suit la présentation.

Il est souligné que ce projet aura un impact sur le réseau cyclable et principalement en période hivernale. Les membres désirent en savoir davantage quant à l'impact de cette bonification sur le transport actif. L'entretien hivernal et les partages de responsabilités restent des points à définir. Il faut s'assurer de l'arrimage et saisir l'opportunité multimodale.

Il est mentionné que les données publiques peuvent être consultées sur le site Web de TramGO.

Des précisions sont requises concernant l'accessibilité au tramway de façon indépendante et autonome pour les personnes en situation de handicap, incluant les personnes non voyantes. Le lien à ce sujet sera fait avec la Société de transport de l'Outaouais (STO). La volonté est que 100 % du corridor soit complètement accessible.

Il s'agit d'un projet attendu avec impatience. Il serait intéressant d'obtenir des informations quant au transfert modal. Les études environnementales prévues dans les prochaines étapes devraient évaluer l'impact du projet sur la canopée de certains secteurs du district du Plateau, ayant une très forte minéralisation. Des précisions sur les mesures de mitigations sont demandées.

TramGO indique que les projections démographiques seront rechiffrées et le transfert modal sera analysé. Les modélisations suivront dans les prochains mois. Quant aux études environnementales, les mesures de mitigation sont étudiées et des plans seront proposés dans les prochaines années.

Les groupes autochtones des territoires touchés font partie des consultations à venir.

Quant aux octrois de contrats, il est demandé si certains pourcentages des contrats seront réservés à des groupes autochtones ou excluront certains pays. Les objectifs des appels d'offres ne sont pas déterminés actuellement et ils seront analysés dans des phases à venir. Une collaboration sera également établie avec la conseillère responsable du partenariat autochtone régional de la Ville de Gatineau.

Une précision est demandée quant à l'inclusion de sections réservées dans le tramway pour le transport des vélos, permettant ainsi le transfert modal. Les études tiendront compte de cet élément.

10. Politique de bonification des trottoirs et passages piétonniers en milieu bâti – Recommandation

Il s'agit d'un dernier retour à la CTDDS pour ce dossier qui sera ensuite présenté au conseil municipal. Luc St-Arnaud, chef de service au Service de la planification des actifs et des investissements, effectue la présentation portant sur la Politique de bonification des trottoirs et passages piétonniers en milieu bâti (PO-054).

Cette présentation est faite à des fins de recommandation.

Plusieurs des présentations faites lors de séances antérieures peuvent être consultées dans la section de la CTDDS du site Web de la Ville, ou du comité plénier. Les liens seront partagés avec les membres.

Une période d'échanges suit la présentation.

Il est souligné que cette politique fait partie de plusieurs mesures (comme la Politique de rues conviviales ; les mesures de modération de la circulation ; le Plan directeur du réseau cyclable ; etc.) qui permettent de tendre vers une meilleure connectivité en offrant des parcours sécuritaires et confortables.

Les largeurs des trottoirs des vieux quartiers, qui sont étroits, ne sont pas visées par cette politique. Ils sont néanmoins inclus dans les inventaires de réfection qui visent à les réparer, mais également à les rendre sécuritaires. Lors de la reconstruction, de nouveaux aménagements sont proposés.

La Politique quant à elle vise à corriger des endroits où les infrastructures sont inexistantes. Elle vise donc les secteurs où les trottoirs sont absents, et une priorisation peut être établie. Elle ne concerne pas les aménagements et infrastructures déficients. Les nouveaux trottoirs respecteront les critères d'accessibilité.

Pour certains secteurs avec des corridors scolaires, il est possible de faire des modifications aux stationnements et à la réglementation en vigueur

pour améliorer la sécurité des tronçons. Les citoyens peuvent contacter le 311 pour tous les enjeux constatés et les mesures de modération.

Un suivi est demandé pour obtenir des informations concernant les critères de déneigement des passages piétons.

Un malaise est exprimé puisque la Politique écrite n'est pas présentée aux membres avant la recommandation. Il aurait été souhaitable d'en prendre connaissance avant de la recommander ou non.

Les membres sont en faveur de la recommandation.

CTDDS-2025-01

La Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité recommande l'adoption, par le conseil municipal, de la Politique sur la bonification des trottoirs et passages piétonniers en milieu bâti (PO-054).

Il est proposé par Alexandre Wolford

Appuyé par Laura Darche

Adoptée

11. Suivis — Dossiers généraux

Le dossier concernant les mesures de modération de la circulation chemine toujours. Une présentation au comité plénier devrait avoir lieu en mars.

12. Varia

La présidente indique que la STO effectue actuellement un sondage portant sur l'élaboration de sa planification stratégique 2026-2035. Elle invite les membres à consulter la page de l'organisme pour en prendre connaissance.

De plus, du 26 au 30 mai 2025, se déroulera « La semaine de la rue-école » (organisé par Changer les règles du jeu).

13. Levée de la séance

Il est proposé par Émilie Rachiele-Tremblay

Appuyé par Laura Darche

Et résolu que cette Commission lève la séance à 19 h 54.

Adoptée

DISTRIBUTION :

Aux membres de la présente Commission, aux personnes-ressources,
aux membres du conseil municipal et à la greffière

	
PRÉSIDENTE	SECRÉTAIRE
CATHERINE CRAIG-ST-LOUIS	SÉLÉNA BEAUMONT-DEMERS